



Vente symbolique remorque homologuée

Par **popol57**, le **14/10/2018** à **14:35**

Bonjour, je suis peut-être sur le mauvais forum....
je possède une remorque dont je ne me sers plus, et que je voudrais donner à mon fils. Il ne pourra pas la prendre avant la fin de l'année, mais je voudrais qu'il ait une preuve de propriété. Si je lui fais déjà maintenant un acte de vente pour 1 € symbolique, cet acte aura-t-il une valeur ?
Si oui, comment le rédiger simplement ? papier libre ou autre ?
Cordialement
popol57

Par **morobar**, le **14/10/2018** à **15:40**

Bonjour,
a) remorque immatriculée, donc PTAC > 500 kgs
Il faut remplir un acte de cession, lequel ne comporte pas de prix, et le fison doit à son tour renseigner une demande d'immatriculation, comme un véhicule à moteur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>
b) remorque bagagère.
Un imprimé sur papier libre suffit, genre <http://silurusglanis.hebergratuit.net/dossiers/vente/epv-vente-remorque.pdf>

Par **popol57**, le **14/10/2018** à **15:58**

Merci,
elle fait moins de 500 kg, même immatriculation que le véhicule tracteur. Je viens de télécharger l'imprimé qui je pense une fois rempli, daté et signé, sera encore valable à la fin de l'année.
Cordialement
popol57

Par **morobar**, le **14/10/2018** à **16:14**

L'imprimé de revente d'une petite remorque indique la cession dès la date qui figure sur le document.rnIl n'est même pas besoin de remplir quoique ce soit, mais c'est préférable.

Par **popol57**, le **14/10/2018** à **16:34**

Je préfère le faire rapidement,même si elle reste encore chez moi jusqu'à la fin de l'année.
rnje lui ai promis cette remorque à mon fils,, on ne sait jamais ce qui peut arriver